



Maladie professionnelle après licenciement

Par **deudeuche**, le **24/10/2009** à **11:02**

Bonjour,

je suis licencié économique depuis le 1/08/09.et j'ai accepté le plan de sauvegarde de l'emploi qui avec mon âge (52ans) me donne droit à 8 mois d'accompagnement ,mes 2 mois de préavis +6mois.De par mon métier "cariste" j'ai souvent des douleurs dans le dos,et beaucoup plus vives depuis quelques mois.J'ai consulté et pratiqué un scanner qui indique que j'ai une hernie discale lombaire.

Donc ma question: peut on après un licenciement être déclaré en maladie professionnelle ?.Merci d'avance pour votre réponse.